

Brochure d'accueil

2018 - 2019

Institut Notre-Dame

Drève des Agaves, 2A
1070 Anderlecht
02/522.21.90



« On ne voit bien qu'avec le cœur,
l'essentiel est invisible pour les yeux. »

Antoine de Saint Exupéry

Les 10 commandements de l'enfant

... pour les parents.

1. Mes mains sont petites ; ne vous attendez donc pas à la perfection quand je fais mon lit, quand je dessine ou que j'envoie un ballon. Mes jambes sont courtes ; ralentissez pour que je puisse vous suivre.
2. Mes yeux n'ont pas vu le monde comme vous ; laissez-moi l'explorer en toute sécurité, mais sans interdit inutile.
3. Il y aura toujours des choses à faire à la maison, mais moi je ne suis jeune que pour quelques années. Prenez le temps de m'expliquer les choses, avec patience et bonne volonté. Ce monde semble si merveilleux !
4. Je suis si fragile, même si je ne le montre pas. Soyez sensibles à mes besoins, à ce que je ressens. Ne vous moquez pas de moi sans arrêt. Traitez-moi comme vous aimeriez être traités ou, mieux, vous auriez aimé être traités quand vous aviez mon âge.
5. Je suis un cadeau de la nature ; traitez-moi, s'il vous plaît, comme tel. Je suis responsable de mes actions, mais c'est vous qui me donnez l'exemple et convenez avec moi de règles, avec amour.
6. J'ai besoin de vos encouragements pour grandir. Mettez la pédale douce pour les critiques. Souvenez-vous : vous pouvez critiquer ce que je fais sans me critiquer, moi.
7. Donnez-moi le temps de prendre des décisions moi-même. Autorisez-moi à expérimenter l'échec, pour que j'apprenne de mes erreurs. De cette façon, je serai prêt à prendre plus tard les décisions que la vie me demandera de prendre.
8. S'il vous plaît, cessez de me comparer. Je suis unique. Si vous avez des attentes trop fortes pour moi, je ne me sentirai pas à la hauteur, et cela minera ma confiance en moi. Je sais que c'est difficile, mais ne me comparez pas à ma sœur ou à mon frère.
9. N'ayez pas peur de partir ensemble pour un week-end. Les enfants ont eux aussi besoin de vacances, sans leurs parents, tout comme les parents ont besoin de vacances sans leurs enfants. En plus, c'est une façon de nous montrer combien votre relation est forte et combien vous vous aimez.
10. Apprenez-moi la relaxation, la méditation ou la prière. Montrez-moi l'exemple en vous recueillant vous aussi. J'ai besoin moi aussi d'une dimension intérieure.

Chers parents,

Le jour de la rentrée est arrivé, nous retrouvons vos enfants pour entamer une nouvelle année scolaire riche en découvertes.

Mon équipe et moi-même, souhaitons poursuivre les projets de notre établissement qui nous tiennent à cœur (le respect et différents projets pédagogiques vers le Pacte d'Excellence).

Notre objectif principal est l'épanouissement global de votre enfant à travers les différentes compétences à acquérir.

Apprendre de nouveaux savoirs en gardant un esprit positif, responsable et autonome est essentiel.

Notre école est une école chrétienne accueillante, ouverte aux différences philosophiques et culturelles au sein d'un climat familial, prolongement de la famille, où l'humain tient une place de choix.

Afin que nous puissions atteindre nos objectifs, établir la confiance entre les élèves, les enseignants et les parents est primordial.

Nous restons attentifs aux droits et devoirs de chacun. Nous sommes vos partenaires dans l'éducation de votre enfant.

Nous privilégions le dialogue et la compréhension réciproque entre tous les acteurs de l'école, pour viser la réussite scolaire.

Nous espérons que ce livret vous sera utile et pourra répondre à vos questions. Il est conçu pour qu'il soit un élément de référence. **Conservez-le pendant toute l'année scolaire. Seules les modifications vous seront communiquées ultérieurement.**

En ce début d'année scolaire, toute l'équipe éducative vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez en nous permettant de contribuer à l'épanouissement et à l'éducation de vos enfants.

Je vous souhaite, ainsi qu'à tous les enfants, une excellente rentrée 2018.

Caroline Charels
Directrice

EPHEMERIDES 2018-2019

Attention, merci de conserver ce document utile pour toute l'année scolaire.

Les vacances et congés sont fixés comme suit :

Fête de la Communauté française : jeudi 27 septembre 2018

Congé d'automne (Toussaint) : du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018

Vacances d'hiver (Noël) : du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019

Congé de détente (Carnaval) : du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019

Vacances de printemps (Pâques) : du lundi 8 avril 2019 au vendredi 19 avril 2019

Lundi de Pâques : le lundi 22 avril 2019

Fête du 1^{er} mai : le mercredi 1^{er} mai 2019

Congé de l'Ascension : le jeudi 30 mai 2019

Lundi de Pentecôte : le lundi 10 juin 2019

Les vacances d'été débutent le lundi 1 juillet 2019



LA DREVE DE A à Z

ABSENCES

Absences d'un jour :

En cas d'empêchement imprévu, l'enfant remet, à son retour, un billet signé et daté de ses parents, indiquant le motif et la durée de l'absence.

Pour être acceptée, toute absence pour raison familiale doit être explicitée afin d'être validée par la direction.

Absences pour cause de maladie :

Les maladies contagieuses seront signalées sans délai à l'école. Une absence de plus de **3 jours** nécessite un **certificat médical** pour les élèves des classes primaires. Les parents téléphoneront à l'école au début de l'absence.

Absentéisme scolaire :

L'école est dans l'obligation d'avertir la cellule « obligation scolaire » de la Communauté française de situations d'absences non réglementairement justifiées et ce après 9 demi-jours.

(Les motifs non validés par la direction sont des absences injustifiées ou l'absence de motifs).

ASSOCIATION DES PARENTS

Elle travaille à l'amélioration du cadre de vie des élèves de la Drève. Une lettre explicative vous sera remise en début d'année.

ASSURANCES

Les enfants sont assurés gratuitement sur le chemin de l'école et pour toutes les activités scolaires et parascolaires. Tout accident, même bénin, doit être signalé immédiatement à l'école. Notre assurance n'intervient pas pour les bris de lunettes, les appareils dentaires, les habits déchirés, les cartables abîmés, ...

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels (vêtements, lunettes, matériel scolaire,...)

ATELIERS PARASCOLAIRES

Hors du temps scolaire, les élèves peuvent participer à des ateliers. Ils sont organisés par l'A.S.B.L. « *Récréagaves* ».

Les renseignements pour les ateliers vous parviendront début septembre.

Bibliothèque

La bibliothèque de l'école, qui est gérée par des bénévoles, met à votre disposition de nombreux albums de la littérature jeunesse qui sont de grande qualité.

N'hésitez pas à venir découvrir ses trésors avec vos enfants.

BOISSONS

Boissons disponibles à l'école :
pour la collation de 10h : lait – choco
pour le dîner : eau plate et potage



CLASSES DE PLEIN AIR

Des séjours de plein air sont organisés pour certaines classes primaires.



COMITE DES FETES

Il est composé de parents et d'enseignants. Il prépare les fêtes et s'occupe de toute l'organisation matérielle de celles-ci. Grâce au dynamisme et au dévouement de ses membres, il contribue largement au financement des projets de l'école.

CONGES

Il y a congé le mercredi après-midi et le week-end.

CONTRIBUTION MENSUELLE

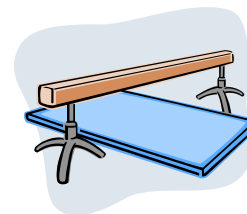
Une contribution est demandée aux parents lors de la remise de la note de frais mensuelle. Elle n'est pas obligatoire mais elle est d'une réelle utilité dans l'amélioration du cadre de vie de vos enfants.

Grâce à votre participation nous pouvons faire avancer les projets de l'école.

EDUCATION PHYSIQUE

L'horaire des cours sera précisé en début d'année.

Tenue : Tee-shirt blanc obligatoire, possibilité d'achat facultatif du T-shirt IND à l'école au prix de 10,5 €, short bleu, sandales à fermeture élastique de préférence. Ce short et ces pantoufles ne sont pas fournis par l'école. En ce qui concerne les activités sportives extérieures, un training de couleur bleu marine est exigé et il ne peut se porter qu'au cours de gymnastique.



ETUDE

Dans la mesure des disponibilités des membres du personnel, une étude pourra être organisée le lundi, le mardi et le jeudi de 15h40 à 16h40. **Il n'y a pas d'étude organisée le vendredi.**

L'organisation des études vous sera communiquée dans le courant du mois de septembre.

Le règlement de l'étude est à consulter en fin de brochure.

Le paiement de l'étude se présente sous forme de carte avec 15 cases que l'enseignant cochera lors des présences de votre enfant. Coût de la carte : 40 €.

FRAIS SCOLAIRES



Une liste de matériel scolaire indispensable est distribuée à la rentrée et il est souhaitable que les Parents fournissent ce matériel dans les plus brefs délais.

Les visites, voyages scolaires, activités diverses seront également facturés via la note de frais mensuelle.

GARDERIE

La garderie ne sera ouverte qu'à partir de 7h30, le matin et pas avant.

Le matin, la garderie est payante à partir de **7h30**. La carte de garderie présente 20 cases et coût 28€ (soit 1,40€/case). Le paiement s'effectuera, à la fin du mois, via la note de frais mensuelle.

Le soir de **15h45 à 18h00** : garderie pour tous les élèves des classes maternelles et de **16h40 à 18h00** soit après l'étude, pour les élèves des classes primaires.

L'école ferme ses portes à 18h00.

Mercredi après-midi : garderie assurée jusqu'à 18h00.

Les différentes tranches de garderie sont :

matin : 7h30 → 8h15 soir : 15h45 → 16h45

16h45 → 18h00

mercredi après-midi : 12h15 → 13h15



Toute tranche entamée est comptabilisée sur la carte.

Le mercredi comptabilise 4 cases. Les cartes incomplètes ne seront pas remboursées mais resteront valables pour l'année scolaire suivante.

Les cartes « garderie » seront gardées dans un classeur par la responsable de la garderie ; pour les enfants de maternelle ainsi que ceux du primaire.

Si un enfant vient exceptionnellement à la garderie et n'a pas de carte, le parent paiera 2 € par présence et 8 € pour le mercredi. Le parent doit indiquer au journal de classe de l'élève qu'il

reste exceptionnellement à la garderie et prévoir l'argent sous enveloppe nominative à remettre à la secrétaire.

Si deux retards consécutifs sont constatés lors de la reprise des enfants après 18h00, l'école peut s'autoriser à facturer les prestations supplémentaires des employés, soit 8 € par tranche de 15 minutes entamée et par enfant.

L'attestation pour la déduction des frais de garde d'enfants de moins de 12 ans, à joindre à la déclaration à l'impôt des personnes physiques vous sera remise en fin d'année.

GROUPEMENTS PAROISSIAUX

Pour les groupements paroissiaux, mouvements de jeunesse,... veuillez-vous adresser à la paroisse du Saint-Esprit, 02 527 81 51.

HORAIRE DES COURS



De 8h30 à 12h10 et de 13h40 à 15h20.

Les rangs se forment obligatoirement 5 minutes plus tôt, soit à 8h25 et 13h35.

Les cours débutent vraiment, pour tous, (section maternelle comprise) à 8h30. Un retard accidentel est toujours compréhensible... ce qui n'est pas le cas pour des retards consécutifs et coutumiers. Le journal de classe possède d'ailleurs une rubrique où sont consignés les retards. Le cas échéant, des sanctions peuvent être prises, tout en sachant que les enfants en sont rarement les vrais responsables...

Les portes de l'école sont ouvertes à 7h30 pour les élèves admis à la garderie, à 8h15 pour les autres et, à 13h20 l'après-midi.

Les enfants qui rentrent dîner chez eux ne sont pas attendus à l'école avant 13h25.

L'école ferme ses portes à 18h00, en fin de garderie.

NOTE DE FRAIS MENSUELLE

Une note de frais mensuelle est remise au début du mois à chaque élève. Tous les services dont votre enfant a bénéficié le mois précédant s'y retrouveront. Pour les classes vertes et de neige, les sorties, les spectacles, le montant vous sera facturé à l'avance.

Le paiement se fera par virement au compte **BE76 7320 2312 9295** (code BIC : CREGBEBB) de l'Institut Notre-Dame. **Le paiement de la note de frais doit être effectué avant la date d'échéance. N'oubliez pas de respecter la communication structurée et de faire 1 virement par enfant. Merci.**

ORIENTATION SCOLAIRE ET EXAMENS PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX

Le service PMS de l'Institut est situé à St-Gilles rue de l'Eglise 59, 1060 Bruxelles.

Tél.: 02.541.81.38

Une équipe de ce centre, composée d'une psychologue et d'une assistante sociale, est mise gratuitement à votre disposition pour rencontrer vos préoccupations soit scolaires soit extrascolaires.

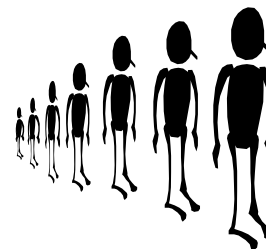
Les familles intéressées par un examen psychologique peuvent contacter directement le centre ou s'adresser à l'école (titulaire ou directeur).

En plus des examens individuels, la psychologue du centre réalise des bilans en 3^e maternelle. Tout examen est réalisé avec l'accord des parents, et les résultats ne sont communiqués à l'école qu'avec leur accord.

La logopède, Mme Jacqueline Van Laethem, peut s'occuper de rééducation des troubles du langage et des dyslexies à l'école.

RANGS

- Le rang « **Tennis** » mènera vos enfants de l'école via l'avenue Capitaine Fossoul jusqu'au croisement entre la rue du Sillon et l'avenue d'Itterbeek.
- Le rang « **Neerpede** » mènera vos enfants via le parc jusqu'à la rue de Neerpede.
- Le rang « **Fossoul** » s'arrêtera à la grille qui se trouve au bout de la servitude qui rejoint l'avenue Capitaine Fossoul.
- Si votre enfant doit vous attendre quelques instants après les heures de cours, il restera sur la cour de l'école, et non à l'entrée, à la rue.
- Le rang à prendre est fixé par les parents en début d'année. L'enfant prendra obligatoirement ce rang sauf contrordre écrit de votre part via le journal de classe.
- Pour le rang « attendre » un rang est constitué sur la cour pour les classes primaires. Les maternelles attendent dans leur classe.
- **Si votre enfant doit rentrer seul, une autorisation manuscrite datée et signée doit être obligatoirement remise à la direction et noter un mot dans le journal de classe.**



Veillez, svp, éviter de déranger la secrétaire ou la direction en dernière minute pour un changement d'horaire. Toute modification de celui-ci doit rester exceptionnelle.

REFECTOIRE

Il y a la possibilité de repas chauds ou des tartines (de 12h15 à 12h40 pour les élèves primaires)

Repas chauds

Prix : 4,5 €

Attention !!! Pour faciliter la gestion des repas chauds, toute inscription se fera automatiquement pour un trimestre entier et ne pourra être changée qu'en début de trimestre suivant. **L'annulation de repas chaud ne sera possible que pour une absence de maladie de 3 jours au moins.**

Tartines

Prix : 1,35 €



RETARDS

Pour des raisons de sécurité, la grille est fermée à clé 8h25 et sera ouverte à 8h45 pour les retardataires. Attention, les parents de maternelle doivent quitter l'école à 8h25 au plus tard.

Les enfants qui arrivent en retard rejoignent directement leur classe et le titulaire notera ce retard dans le journal de classe.

Veillez éviter d'être en retard afin de respecter le temps scolaire de votre enfant et le travail pédagogique des enseignants.

REVUES

Les élèves ont l'occasion de s'abonner à des revues de manière facultative. (Voir l'enveloppe spéciale remise en début d'année scolaire).

SECRETARIAT

Le secrétariat est disponible par téléphone de **9h30 à 12h** et de **13h30 à 15h**.

Merci de respecter cet horaire et de ne pas téléphoner à l'école pendant le temps de midi.

Pour rencontrer la secrétaire et/ou la direction, veuillez prendre rendez-vous.



SECURITE AVANT TOUT !



Pour éviter tout risque inutile, le matin, **seuls les parents de la classe d'accueil et des 1^{ères} maternelles, sont autorisés à accompagner leur(s) enfants jusqu'en classe, à partir de 8h15 et ce jusqu'à 8h25. Les autres parent(s) sont priés de ne pas dépasser la grille d'entrée où ils pourront confier leur(s) enfant(s) à la garde de l'adulte qui est chargé de la surveillance à 8h15. C'est ainsi que vous nous aiderez au mieux à veiller à la sécurité des enfants.**

A la sonnerie de rentrée de 8h25, la grille donnant accès à la cour de récréation sera fermée.

En dehors de ces heures, nous vous rappelons qu'il existe, sur cette grille, un petit loquet, à hauteur d'adulte, qu'il suffit de refermer derrière soi, pour éviter tout départ involontaire. Merci de vous en servir.

Veillez, svp, respecter les horaires et ne pas déranger l'école pour ramener des objets oubliés.

TARIF

Repas chaud :	4,50 € (*)
1 lait :	0,40 € (*)
1 choco :	0,45 € (*)
1 réfectoire (tartines ou repas chaud) :	1,35 € (*)

(*) Ce tarif peut varier en fonction de l'augmentation des prix du fournisseur/traiteur.

N.B. : lors d'une excursion ou d'un déplacement en dehors de l'école, la participation aux frais de transport lui sera d'office facturée.

TENUE VESTIMENTAIRE,

Il n'y a pas d'uniforme imposé dans notre école. Nous exigeons toutefois des filles et des garçons une tenue correcte. Hauts talons, shorts, t-shirt sans manches, petits tops, tenue sportive, tongs, bijoux et badges, ainsi que tout attribut excessif y compris au niveau de la coiffure sont totalement interdits. Les coiffures colorées, méchées, crêtes ou dessins dans les cheveux rasés sont proscrits.

Il est important que la tenue de gymnastique soit propre et fasse l'objet d'un lavage régulier.

TUTELLE MEDICALE

La tutelle médicale est assurée par le Centre « Promotion de la Santé à l'école » (PSE) Rue d'Aumale, 21 à 1070 Anderlecht. Tél. 02.526.85.30

RANGS DE SORTIE FIN DES COURS.

Voici les informations concernant la sortie des classes.

Nous vous demandons de *transmettre ces renseignements aux différentes personnes qui viennent chercher vos enfants*. Cette organisation sera d'application les lundis, mardis, jeudis et vendredis à **15h20** et le mercredi à **12h10**.

- Les élèves des classes maternelles à la fin des cours, attendent en classe. Les élèves fréquentant la garderie attendent dans la cour basse de la villa. Les titulaires s'occupent de placer au bon endroit les enfants qui prennent les rangs et qui n'ont pas d'aînés.

- Au coup de sonnette de fin des cours, les élèves des classes primaires rejoignent la cour. Si nécessaire, ils vont prendre la petite sœur ou le petit frère de maternelle et rejoignent les rangs. Les parents attendent les enfants à l'endroit habituel de dislocation des rangs.
- Pour la sécurité des enfants, les parents qui reprennent les élèves à l'école, doivent attendre sur le trottoir av. d'Itterbeek ou dans la drève qu'un enseignant soit venu ouvrir la grille.
- **Afin de faciliter la surveillance des enfants qui restent à l'école, veuillez svp, récupérer votre enfant et ressortir de l'école le plus rapidement possible.**

Les élèves repris avenue d'Itterbeek sont sous la responsabilité d'un enseignant. Au bout de 5 minutes maximum, les élèves non repris avenue Capitaine Fossoul ou avenue d'Itterbeek sont ramenés à l'école par l'enseignant assurant cette surveillance.

Un accès à l'école est également possible à partir du n° 232 de l'avenue d'Itterbeek. Cet accès est également celui réservé à la direction et au secrétariat de l'école. Une vidéophonie est installée afin de vous identifier. Il est donc demandé d'utiliser cette entrée pendant les heures de cours et lors des retards, à **titre exceptionnel** !

Il est interdit de se garer sur le trottoir devant les grilles de l'école (l'accès est également une sortie de secours !) et de se garer dans ou devant les entrées particulières des voisins de la Drève des Agaves et de l'avenue d'Itterbeek. L'école n'est pas responsable des éventuelles plaintes qui seront transmises à la police par les voisins.

Une zone de « kiss and ride » est utilisable le long du 232 av. d'Itterbeek et ce chaque matin de 7h30 à 8h30.

Elle doit seulement être utilisée pour déposer vos enfants, dire au revoir et repartir. Tout stationnement y est formellement interdit.

Les parents sont invités à ne pas traîner devant l'école afin que chaque famille puisse se garer et déposer leurs enfants en toute sécurité.

Toute l'équipe éducative de l'école vous remercie pour votre collaboration.



Projet Educatif et Pédagogique

Projet éducatif du Pouvoir Organisateur

Mission de l'école chrétienne

Une histoire particulière

Dans un régime de liberté d'enseignement, l'organisation des écoles s'enrichit de la pluralité des initiatives. C'est ainsi que, dans l'histoire de notre pays, l'Église catholique - diocèses, congrégations, paroisses, associations de chrétiens - a offert un service scolaire dans tous les niveaux et formes d'enseignement. Selon les besoins du temps, les communautés chrétiennes ont pris de façons diverses leurs responsabilités dans l'éducation des jeunes et la formation des adultes.

Un nouveau regard

Les écoles chrétiennes sont les héritières de cette attitude responsable et ne peuvent s'y dérober.

Aujourd'hui, les institutions chrétiennes sont transformées notamment par la reconnaissance de l'autonomie des réalités profanes et par la pluralité des convictions et des cultures qui s'y retrouvent. Ces transformations amènent les écoles à porter un regard nouveau sur leur identité et leurs options fondamentales.

Unité de la formation humaine et de la formation chrétienne

Au fondement de l'école chrétienne se trouve l'intuition que la formation de l'homme et l'éveil du chrétien à la foi forment une unité : ce qui élève l'un élève l'autre. Cette conviction fonde l'humanisme chrétien. La foi et les cultures s'interpellent en permanence et s'enrichissent mutuellement.

Le projet

Ce faisant, les communautés chrétiennes se mettent au service de la société et de la jeunesse d'une façon qui leur est propre, comme d'autres organismes publics ou privés le font à leur façon. La perspective évangélique éclaire cette fonction sociale et lui donne une signification et une dimension nouvelles. Elle s'inscrit dans une histoire, celle des relations de l'homme avec Dieu. Pour elle, l'homme s'accomplit dans sa relation à Dieu. L'école chrétienne a donc la conviction qu'elle humanise en plénitude en ouvrant à Dieu et au Christ. La mission de l'école chrétienne est ainsi une vocation toujours à remplir.

À la lumière de l'Évangile

Service de l'homme et amour de Dieu

En créant et en soutenant des écoles, la communauté chrétienne assume sa part du service à la société. En travaillant au bonheur de l'homme et au bien de la société, elle travaille à l'avènement du Royaume de Dieu. L'amour de Dieu et l'amour du prochain y ont partie liée. La relation pédagogique que l'école chrétienne met en œuvre trouve par là une dimension nouvelle : elle s'enracine et s'accomplit dans l'amour de Dieu, tel que Jésus nous l'a fait connaître.

Education aux valeurs

A ce titre, elle promeut dans sa démarche éducative des valeurs évangéliques qui sont aussi le bien commun de l'humanité : notamment le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité. Elle se veut particulièrement attentive aux plus démunis.

Ces valeurs humaines, Jésus, suivi par ses témoins, les a assumées de façon radicale et leur a donné, jusqu'à travers sa mort et par sa résurrection, une force et un éclat particuliers.

Inspiration chrétienne

L'école chrétienne a aussi pour mission d'annoncer la Bonne Nouvelle du Christ. À cette fin, elle entretient vivante la mémoire de l'évènement fondateur, toujours actuel : la vie, la passion, la Résurrection de Jésus-Christ. Elle en témoigne par ses actes. Cet évènement est capable d'éclairer le sens que chacun cherche à donner à sa vie, personnelle et collective. L'école chrétienne trouve ainsi sa référence essentielle dans la personne de Jésus et dans les signes qu'en a gardés la tradition vivante de l'Église. Elle a donc la conviction qu'elle éduque pleinement à la lumière de l'évangile. L'école chrétienne offre à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec le Dieu de Jésus, de se sentir interpellé par la Bonne Nouvelle de l'Évangile.

La tâche au concret

Cette tâche s'effectue dans l'activité même d'enseigner, car là où se construisent les savoirs et les savoir-faire, se forment l'esprit et le sens de la vie. Les valeurs humaines et évangéliques trouvent encore leur forme concrète dans l'organisation scolaire et dans la façon de vivre les relations entre les personnes.

La qualité du cours de religion contribue grandement à cette même fin, surtout s'il est soutenu par l'éducation de la famille et de la paroisse. Il questionne la vie, il est questionné par elle. Selon l'endroit du chemin où se trouve chacun, l'école chrétienne s'oblige en outre à offrir des lieux et des temps de ressourcement, de prière véritable, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage où peut s'apprendre, avec les mots et les gestes, le sens de la foi.

Ouverture et liberté

L'école chrétienne accueille volontiers ceux qui se présentent à elle ; elle leur fait connaître son projet, pour qu'ils la choisissent en connaissance de cause : chrétiens et fidèles d'autres religions, croyants et non-croyants, chrétiens différents dans leur sentiment d'appartenance à la foi et à l'Église. Sans être nécessairement de la même communauté de foi, ils seront invités au moins à partager les valeurs qui inspirent l'action de l'école.

L'école chrétienne traite celles et ceux qu'elle accueille dans le plus grand respect de leur liberté de conscience, en s'interdisant toute manipulation ou violence morale.

Chacun selon sa situation propre

La mission d'Église de l'école, comme sa fonction sociale, est l'affaire de toute la communauté éducative. L'école chrétienne est une communauté de vie; elle entretient des liens avec l'ensemble de la communauté chrétienne.

Les organisateurs sont les garants de cette mission, les directions la promeuvent, les familles en sont bien informées et sont invitées à la soutenir et à y participer. Les membres du personnel de l'établissement collaborent loyalement au projet selon la tâche propre à chacun. Pour poursuivre ensemble une action cohérente, ils ont à cœur de faire vivre, dans leurs propos, leurs attitudes, leurs modes de relations, l'esprit qui anime ce projet. Si tous ne peuvent partager de l'intérieur les convictions qui l'inspirent, tous le respecteront et accepteront qu'il se développe. Chacun restera attentif aux questions et aux convictions d'autrui. Une équipe pastorale animera

le projet chrétien de l'école en veillant à garder vivante la mémoire chrétienne comme d'un événement toujours présent. Elle devra pouvoir compter sur la sympathie des collègues et le soutien actif de la direction.

Au service de l'homme

Former la personne

L'école se propose d'abord de développer la personnalité tout entière de l'élève. De la maternelle à l'université et quel que soit le type d'enseignement, elle éveille la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité, qu'elles soient corporelles, intellectuelles, affectives, sociales ou spirituelles. Elle le fait en mettant chacun en rapport avec les œuvres de la culture : artistiques, littéraires, scientifiques et techniques.

L'école aide l'élève à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté. Elle accorde un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin.

Former le citoyen

L'école vise également à former le citoyen de son quartier, de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme. L'école souhaite que les élèves deviennent des hommes et des femmes, acteurs de la vie sociale, soucieux de justice et de paix. Dans ce but, l'école développe en son sein des pratiques démocratiques où chaque élève est accueilli et respecté par ses pairs, quelle que soit sa culture, son origine, sa religion. L'école souhaite créer un climat d'égal respect des filles et des garçons, dans le but de former des citoyens respectueux de l'égalité des droits des femmes et des hommes.

De cette manière, elle les prépare à prendre part à la vie collective, dans ses dimensions associatives et politiques.

Former l'acteur de la vie économique

L'école veut encore assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société. Elle ouvre ainsi la possibilité d'exercer une activité valorisante au sein du monde du travail. Elle fait de ceux qui s'adressent à elle des acteurs responsables, efficaces et créatifs dans une vie économique en constante évolution.

Une tâche commune à toute la communauté scolaire

Ces objectifs sont communs à toute la communauté scolaire. Chacun, selon sa responsabilité, concourt au même but. Il y apporte ses propres compétences et respecte les compétences des autres.

Tous les membres de la communauté scolaire se rassemblent autour d'un objectif commun et se donnent les moyens d'évaluer les résultats de leur action. Leur tâche commune implique une volonté de communication, de concertation et de transparence. Cette action, l'école chrétienne la met en œuvre comme toute institution scolaire.

Les élèves et étudiants sont les acteurs de leur propre formation. Avec l'aide de leurs éducateurs, ils construisent et formulent peu à peu leur projet personnel.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'école ne peut réussir toute sa tâche sans les parents, comme ils ne peuvent la réussir sans elle.

Les organisateurs, héritiers des fondateurs de l'école, ont une responsabilité particulière du bien commun. Ils doivent rendre compte à la société de leur action et des moyens qui y sont affectés.

Les équipes de direction animent le projet éducatif, pour qu'il se réalise dans leur école. A cette fin, elles en gèrent quotidiennement les ressources, tant humaines que matérielles.

Les membres du personnel d'enseignement et d'éducation, dans leurs tâches respectives, sont les professionnels de l'école. Ils apportent savoir et savoir-faire dans la maîtrise des apprentissages et dans la pratique quotidienne de la vie commune.

Les membres du personnel administratif, les techniciens de surface, les ouvriers et le personnel accueillant contribuent, eux aussi, au bien-être et à la bonne marche de l'établissement.

Projet pédagogique du Pouvoir Organisateur

Le Projet pédagogique de l'ASBL Institut Notre-Dame pour l'enseignement fondamental et secondaire s'appuie sur les valeurs proposées dans son Projet éducatif et le traduit dans des options pédagogiques et méthodologiques en accord avec le Projet pédagogique proposé par le Réseau de l'Enseignement catholique.

Développer des stratégies d'apprentissage efficaces et variées

En matière d'accompagnement méthodologique, un des principaux écueils serait de considérer qu'il existe une seule « bonne » stratégie. En effet, une stratégie efficace pour un élève ne l'est pas nécessairement pour un autre. Il existerait autant de profils d'apprenant que d'élèves. De plus, la diversité des contextes d'apprentissage est telle qu'une stratégie, pour être efficace, doit s'adapter aux différents éléments du contexte : le contenu, les conditions d'enseignement, l'évaluation, l'âge, la motivation...

Pratiquer la différenciation

Chaque élève appréhende les choses de manière spécifique. Devant cette diversité, il est important que les approches pédagogiques soient différenciées, qu'elles impliquent tour à tour les intelligences multiples, les différents sens, qu'elles varient les supports, les rythmes d'apprentissage, les types d'appréhension et d'expression.

Cette prise en compte de chacun n'est pas sans limite et le degré d'hétérogénéité soutenable et praticable pédagogiquement n'est pas infini. Il y a donc un nécessaire et difficile compromis à trouver entre la prise en compte des individus et la gestion du collectif.

Considérer le simple et le complexe

Les trois moments de l'apprentissage (contagion, apprentissage, entraînement) s'inscrivent-ils dans une chronologie «obligée»? Marcel Crahay (2008), après avoir défendu la nécessité de démarrer systématiquement les apprentissages à partir de situations complexes, estime aujourd'hui que les élèves les plus faibles obtiendraient de meilleurs résultats lorsque l'enseignement est structuré et qu'il procède par une décomposition en habiletés préalables. L'organisation des séquences d'apprentissage peut se concevoir selon des modalités différentes, partant du complexe vers le simple et vice versa. L'essentiel est que l'élève prouve tant la maîtrise des savoirs, des savoir-faire que sa capacité de les mettre en lien.

Soulignons également l'importance que les apprentissages aient du sens et soient mis en lien avec des situations significatives pour les élèves dans le respect de leurs diverses cultures. La prise en compte des réalités de chaque élève ne peut cependant se faire au détriment de la transmission d'un socle culturel commun essentiel au vivre-ensemble.

Varier la gestion du temps scolaire

Pour respecter le rythme d'investissement en énergie des élèves, il est important de ne pas vivre toute la journée — toute la semaine — avec la même intensité, avec l'exigence d'un même effort. Il est souhaitable de partager le temps scolaire entre des activités de statuts différents. Cette gestion du temps peut se décliner en trois grands axes.

Le premier de ces axes est celui du développement personnel, qui est prioritairement celui de l'apprentissage

Le deuxième axe est celui de l'implication dans le milieu et propose aux élèves de mener des productions et des projets culturels, sociaux ou ludiques à court, moyen ou long terme. Ces activités sont particulièrement importantes pour donner du sens et susciter la motivation des élèves. Elles alimentent également l'axe du développement personnel.

Enfin, l'axe de la gratuité offre un espace essentiel pour permettre à l'élève de vivre un temps d'arrêt et de recul par rapport à son activité scolaire. C'est un moment privilégié pour apprendre à gérer son temps, non seulement dans un but utilitaire, mais également pour prendre le temps de savourer les richesses de la vie comme la rencontre de la poésie, de la musique et de l'art. C'est aussi le moment de faire l'expérience de démarches spirituelles, religieuses et philosophiques.

Développer les compétences transversales

Les compétences transversales relèvent plutôt du domaine des manières que de celui des matières. Il est sans doute impossible d'exercer une compétence transversale sans contenu et, par ailleurs, on ne peut travailler un contenu sans partiellement exercer des compétences transversales. En effet, elles se déploient à travers les divers domaines d'apprentissage et sont complémentaires. Leur développement est un processus évolutif qui ne se construit pas exclusivement dans le contexte scolaire. Elles considèrent les démarches mentales, les manières d'apprendre et les attitudes relationnelles. Elles peuvent être organisées selon quatre catégories :

- **les compétences d'ordre intellectuel** définissent un rapport actif au savoir. Elles incitent au dépassement de la mémorisation superficielle des contenus dépourvus de compréhension. Elles nécessitent ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, sens de l'effort et de la rigueur. Elles correspondent aux démarches mentales suivantes : saisir et traiter l'information, résoudre des problèmes ; favoriser la métacognition et les échanges ;
- **les compétences d'ordre méthodologique** permettent la pratique de méthodes de travail efficaces. Elles développent des attitudes d'autonomie, de responsabilisation, de discipline et de rigueur;
- **les compétences d'ordre personnel et social** soutiennent la construction identitaire, l'exploitation des ressources personnelles dans le respect des autres, la prise de conscience de sa place parmi les autres. L'interaction permet collaboration et coopération au profit d'un travail collectif;
- **les compétences de l'ordre de la communication** impliquent une clarification de l'objet à communiquer, le choix d'un mode de communication approprié et un entraînement à la réalisation de l'expression orale et écrite avec un support sélectionné en fonction du contexte.

Assurer la continuité des apprentissages

Tant le décret « Missions » que le décret « École de la réussite » prévoient la mise en place d'un dispositif qui permette à l'élève de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme. Apprendre nécessite du temps et construire des compétences est un processus lent et complexe exigeant plus d'une année scolaire. Dans les cycles ou dans les degrés, les enseignants organisent les séquences d'apprentissage de manière à faire progresser chaque élève à partir de ce qu'il a déjà acquis en s'aidant du dossier de l'élève, des fiches d'évolution et des différents référents construits en continuité.

Pratiquer l'évaluation formative

Dans une tâche élémentaire comme dans une tâche de mise en lien ou globale, chaque erreur est une indication importante à relever par l'enseignant. L'évaluation formative révèle l'acquisition ou non d'un savoir, d'un savoir-faire ou d'un savoir-être. L'erreur exprime la représentation personnelle de l'élève. La confrontation des représentations multiples des élèves permet l'ajustement utile pour chacun d'eux.

À l'école, l'élève n'apprend pas pour être évalué, mais l'évaluation de ce qu'il produit est nécessaire afin d'organiser, pour lui, les séquences d'apprentissage les plus appropriées. Évaluer le travail produit par un élève consiste à prélever des indications pour l'aider, avec le plus de pertinence possible, à améliorer la qualité de sa production et à percevoir son niveau de maîtrise.

Trois démarches d'évaluation sont à distinguer :

- l'évaluation formative : l'évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage ;
- les épreuves à caractère sommatif : épreuves situées à la fin d'une séquence d'apprentissage et visant à établir le bilan des acquis des élèves ; -
- l'évaluation certificative.

Exercer un métier collectif

Les enseignants, avec la direction et tous les partenaires de l'école, sont solidairement responsables de leur mission au service des élèves. La collaboration de tous est requise pour aider chaque élève à développer les mêmes compétences de 2 ans et demi à 18 ans et pour assurer son développement global, à la fois intellectuel, affectif, psychologique et moteur. Cela n'est possible que grâce à un travail de concertation permanent entre les enseignants au sein de l'équipe éducative. Les échanges et partages au sein d'un même cycle et d'un cycle à l'autre sont les atouts d'une réelle continuité des apprentissages organisés. Celle-ci incite chaque enseignant à ne pas considérer sa profession comme un engagement individuel face à ses élèves mais bien comme un investissement dans les aspects collectifs de son métier

Projet d'Établissement.

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes mis en œuvre pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du Pouvoir Organisateur. Ce projet a été établi pour trois ans par le Conseil de Participation rassemblant des représentants des parents, des enseignants et du Pouvoir Organisateur.

L'école, un lieu de vie et de relations.

Notre école revendique son appartenance à la **communauté catholique**. A ce titre, elle se réfère aux valeurs de l'Évangile qui sont aussi le bien commun de l'humanité : le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité,...

Chaque enfant participe au cours de religion et respecte ces valeurs tout au long de sa scolarité.

Afin de construire au mieux le projet scolaire de l'enfant, l'équipe pédagogique, les parents et l'enfant se doivent d'œuvrer quotidiennement ensemble.

Ce qui induit de la part de chacun de ces acteurs **un réel souci de collaboration et de communication**.

Notre école se veut ouverte au **dialogue**. Plusieurs réunions rassemblant enseignants et parents ont lieu tout au long de l'année :

- soit de manière collective : cette réunion, organisée principalement en début d'année, permet aux parents et aux enseignants de faire connaissance. Les enseignants y exposent clairement leurs attentes et objectifs pour l'année à venir et les parents ont l'occasion de partager leurs suggestions ou questions diverses.
- la présence des parents à cette réunion est donc vivement souhaitée.
- soit de manière individuelle, à l'occasion de la remise de bulletins ou encore suite à une demande de la part des parents et / ou de l'enseignant.

Il est important pour chacun d'entre nous de faire de ces réunions des moments d'échange qui seront bénéfiques au développement harmonieux de l'enfant tant au niveau scolaire que social.

Un travail sur le respect est mis en place dans chaque classe, permettant à chacun de construire un vivre-ensemble respectueux des besoins de chacun.

Des instances, comme l'association des parents et le conseil de participation existent également et permettent d'assurer le bon fonctionnement démocratique de notre école. Ces différentes instances sont des lieux d'écoute, de partage d'idées, de résolution de problèmes divers et rassemblent parents, enseignants, direction et autres membres intervenant au sein de l'école.

Toute inscription dans notre école implique de la part des parents une adhésion à nos différents projets, un aveu de confiance en l'équipe éducative (ce qui sous-entend un soutien à ses décisions) et une réelle volonté **d'œuvrer ensemble** pour le bien-être de l'enfant.

Au sein de l'école, il y a **des règles de vie commune**. Celles-ci sont présentées aux enfants à chaque début d'année scolaire ainsi qu'à leurs parents et peuvent être rappelées au cours de l'année si la nécessité s'en fait sentir.

Le corps enseignant propose de nombreux projets dans chaque classe, adaptés à chaque âge afin d'établir des règles de vie et de fixer un cadre.

Notre école se veut un lieu de vie où chacun doit pouvoir s'épanouir dans le respect de sa personne. Toute violence verbale ou physique sera proscrite et sanctionnée. Chacun d'entre nous, que ce soit en tant que parent ou membre de l'équipe éducative, aura à cœur de créer un climat d'entraide et de confiance entre les enfants.

L'école, un lieu d'apprentissage.

L'objectif premier de l'école doit rester **l'apprentissage de matières et l'acquisition de compétences**. L'équipe pédagogique a pour priorité d'assurer les apprentissages de base : apprentissage oral et écrit de la langue française, maîtrise des outils mathématiques fondamentaux, première approche de la langue néerlandaise, éveil culturel et religieux ainsi que développement corporel et artistique.

Les élèves sont acteurs de leurs projets et de leurs apprentissages. Les enseignants, par le biais de méthodes participatives, veillent à mettre chacun des élèves en mouvement vers l'objectif à atteindre.

Des mesures concrètes visant la différenciation sont mis en place dans chaque cycle en fonction des besoins. Des aménagements raisonnables sont mis en place en cas de besoins spécifiques et ce en collaboration avec le PMS.

La continuité des apprentissages reste au centre des objectifs prioritaires des enseignants et se travaille avec toute l'équipe pédagogique dès la classe d'accueil.

La collaboration entre les parents, les enseignants et les enfants est un réel gage de réussite. Nous sommes partenaires les uns des autres dans cette tâche éducative qu'il nous incombe de mener à bien.

Il est demandé aux parents de superviser le travail à domicile de leur(s) enfant(s) par le biais, entre autres, du journal de classe. Ce travail à domicile est en totale adéquation avec nos objectifs pédagogiques.

Le conseil de classe (composé de la direction et de tous les professeurs intervenant au sein d'une même classe) se réunit en fin de trimestre pour faire le point sur l'évolution de chaque enfant. Celui-ci évalue le développement global de l'enfant (tant scolaire que social) et prend certaines décisions :

- nécessité de faire appel à une aide particulière (logopède, psychologue,...) vu les difficultés éprouvées par l'enfant. Cette aide sera soumise à l'approbation des parents. Ceci dit, une aide personnalisée et ponctuelle est proposée, par le titulaire ou un professeur de remédiation, à tout enfant qui rencontre des difficultés d'apprentissage. La direction et l'EP réalisent un travail de qualité avec tous les partenaires (élève, PMS, parents et intervenants extérieurs) afin de faire progresser les enfants en difficulté.
- passage de classe ou redoublement.
- non réinscription d'un enfant pour l'année suivante, si d'importants soucis comportementaux se posent et en dernier recours uniquement.

Des réunions de concertation sont également prévues, au sein de l'équipe, afin d'assurer la continuité entre les différentes années, au niveau des méthodes d'apprentissage, des outils pédagogiques, de l'évaluation du développement scolaire et socio affectif de l'enfant.

Une répartition différente des élèves (ou « remélange »), organisée afin d'harmoniser au mieux les groupes classes, de veiller à l'épanouissement des enfants et à leur ouverture aux autres, y est aussi débattue et actée à chaque fin de cycle. Ceci se fait en collaboration entre les titulaires de l'année en cours, ceux de l'année précédente et la direction.

Une sensibilisation à l'importance de l'hygiène alimentaire sera menée en partenariat avec le Centre de santé. La consommation d'aliments sains sera encouragée dans les classes suite à une information quant à leurs bienfaits. Celle de chips, sodas sucrés ou autres boissons énergisantes est tout simplement interdite (en dehors des événements festifs exceptionnels).

Les infrastructures de l'école seront adaptées au mieux afin que chaque repas (collation, repas du midi, goûter) soit un moment de convivialité.

D'autre part, l'accent sera également mis sur l'hygiène corporelle (en particulier, celle des mains). Une sensibilisation à l'importance des activités physiques sera menée au sein de l'école.

L'école interagit avec son environnement.

Loin de se fermer sur elle-même, l'école garde le regard tourné vers l'extérieur et participe à la vie associative. Des projets d'entraide, de solidarité et d'information seront menés pour sensibiliser les enfants aux conditions de vie d'autres personnes de notre propre société ou de sociétés plus lointaines.

L'école a également pour but de faire découvrir les richesses de l'environnement proche ou plus éloigné. Les activités culturelles (visites de musée, théâtre,...) font partie intégrante du programme scolaire de chaque année. Des séjours de dépaysement sont aussi organisés à raison d'une fois par cycle, à l'école primaire (classes vertes, de mer, de neige,...). Ces séjours restent essentiels à l'épanouissement de chaque enfant au sein du groupe classe. Dans cette optique, la présence de chacun est indispensable à la vie du groupe.

L'équipe éducative aura aussi à cœur d'aider les enfants à découvrir les richesses des divers médias auxquels ils sont confrontés (presse, télévision, Internet,...), à les exploiter au mieux mais aussi à les mettre en garde contre leurs éventuels effets pervers (violence, exploitation de l'image,...).

En conclusion de ce Projet d'Etablissement, l'école est un lieu d'apprentissage, un lieu de vie et de relations en interaction avec son environnement. Pourvu qu'elle puisse, pour chacun de ceux qui la rejoignent et pour leur famille, porter une moisson de richesses qui fera de chaque enfant un jeune citoyen bâtisseur, respectueux de l'univers dans lequel il vit, et des valeurs que sous-tend notre enseignement.

Merci à toutes celles et ceux qui ont permis et permettront de mener à bien ce projet.

Les membres du Conseil de Participation.

REGLEMENT D'ECOLE

Vous avez inscrit votre enfant à la Drève. En effectuant ce choix, il va entrer dans une communauté où vivre ensemble demande des ajustements. **Nous vous demandons de respecter les règles mises en place par l'équipe éducative.**

1. Notre école défend les valeurs chrétiennes, nous vous demandons de les respecter et prônons la tolérance.
2. Le travail des enseignants complète la tâche éducative des parents mais ne la remplace pas.
3. La relation parents et membres de l'équipe pédagogique est basée sur la confiance. Si celle-ci venait à faire défaut, l'école demanderait logiquement aux parents de trouver un autre établissement scolaire pour leur enfant.
4. Le droit à l'expression est réciproque. Privilégiez le dialogue avec l'enseignant pour tout problème. Si ce contact ne vous satisfait pas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la direction. Toute correspondance doit être signée et remise sous enveloppe fermée. Evitez d'avoir des propos qui ôtent toute crédibilité à un enseignant devant votre enfant, d'autres parents ou d'autres enseignants.
5. **La ponctualité est la « politesse des rois ».** La garderie du matin débute à **7h30**. Pour l'enfant ne fréquentant pas la garderie, les portes s'ouvrent à **8h15 et 13h35**.
6. Entre **8h15 et 8h25**, les enfants de classe d'accueil peuvent être conduits en classe. Les parents déposent les enfants et quittent l'école, afin de faciliter le travail de surveillance des enseignants.
7. Les cours débutent à 8h30 et 13h40. → **FORMATION DES RANGS A 8h25 ET A 13h35**. A 8h30, **les grilles de l'école seront fermées**. Les retards seront notés au journal de classe.
8. Les élèves qui rentrent dîner chez eux quitteront l'école à **12h15** et ne reviendront à l'école qu'après **13h25**. L'école n'ouvrira pas les portes pendant l'heure du midi.
9. Les parents qui souhaitent rencontrer la direction doivent prendre rendez-vous.
10. **Les parents ne peuvent entrer dans la cour de récréation le matin.**
11. Les cours se terminent le matin à **12h10** et le soir à **15h20**
12. Le soir, quatre possibilités s'offrent à vous :
 - 1) Vous venez reprendre votre enfant à la fin des cours. Celui-ci vous attendra dans la cour.
 - 2) Votre enfant quitte l'école avec un rang. Si personne ne devait être là, à la fin du rang, l'enfant serait ramené à l'école.

- 3) Votre enfant reste à l'école après 16h. En primaire, il ira à l'étude de 15h40 à 16h40. **Aucune sortie ne sera autorisée avant la fin de l'étude (voir règlement).**
- 4) Si vous venez chercher votre enfant avant 16h40, il sera dirigé vers la garderie. La garderie du soir est organisée à 15h40 pour les classes maternelles, à 16h40 pour les classes primaires. **Elle se termine à 18h. Au-delà de 18h, pour l'élève n'ayant pas été repris, nous réclamerons 8 € par quart d'heure entamé.**
13. Si un enfant doit être repris pendant les heures de cours, nous vous demandons de prévenir le titulaire par écrit. L'enfant vous attendra en classe. Ceci doit rester exceptionnel.
14. Dans notre école, il y a du travail à domicile adapté au niveau de l'enfant. Nous comptons sur vous, parents, pour vérifier celui-ci (Cela ne signifie pas faire le travail à sa place). Le journal de classe doit être signé tous les jours. Le cahier de communication sera contrôlé tous les jours. Les circulaires doivent être signées.
15. Toutes les activités prévues à l'horaire sont obligatoires. Les cours de gymnastique seront suivis, sauf motif écrit et valable ou certificat médical. L'enfant n'est pas en congé, il ne pourra quitter l'école pendant les cours de gymnastiques.
16. Tous les élèves participent aux excursions, activités extérieures et aux séjours. En cas de non accompagnement, la présence de l'élève de classe primaire est obligatoire à l'école. Le montant du trajet en car est facturé, même si l'enfant ne participe pas à l'activité.
17. L'école a souscrit une assurance qui couvre les accidents corporels (pas les vêtements déchirés, ni les bris de lunettes ou appareils dentaires) à l'école et sur le trajet de l'école (sur le chemin le plus court ou le plus sûr). L'école décline toutes responsabilités, en cas de perte ou de vol d'objets personnels (lunettes, vêtements, matériels scolaires,...).
18. L'école est soumise au P.S.E. d'Anderlecht. Elle est également aidée par le centre P.M.S. libre de Saint Gilles.
19. Toute somme due à l'école devra être payée au plus tard à la date d'échéance.
20. Toute dégradation ou détérioration du matériel scolaire par un élève pourrait être facturée à ses parents.
21. Dans des cas, heureusement assez rares, des sanctions graves peuvent être prises à l'égard d'un enfant ou d'une famille. Parmi celles-ci, une mesure de non réinscription l'année scolaire suivante, voire même le renvoi définitif, qui pourra être décidé à n'importe quel moment de l'année scolaire, s'exercera à l'égard d'un enfant ayant eu une attitude répréhensible, répétitive ou dangereuse à l'égard d'une autre personne, ou d'une famille lorsque celle-ci ne respecte plus l'école, la direction, ses enseignants et ses élèves, les règles de vie et fonctionnement énoncés dans le présent règlement. Avant qu'une telle décision ne soit prise, le directeur et les enseignants concernés, invitent l'élève et les personnes investies de l'autorité parentale à un entretien sur les faits reprochés. C'est le Pouvoir Organisateur seul qui a le droit de renvoyer un enfant en respectant la procédure prévue dans le Décret.
22. **N'oubliez pas de transmettre ce règlement à toute personne susceptible d'être responsable de votre enfant.**

REGLEMENT DES ETUDES

Le règlement des études définit les critères d'un travail scolaire de qualité, les procédures d'évaluation et de délibération du conseil de classe et la communication de ses décisions.

L'inscription de votre enfant à l'étude se fait en début d'année.

Tout enfant inscrit à l'étude prestera l'heure complète.

Tout changement exceptionnel dans la fréquentation de l'étude doit être signalé dans le journal de classe.

Aucun changement signalé oralement ne sera validé.

Si le comportement de votre enfant n'est pas adéquat au climat de travail, il sera redirigé vers la garderie en concertation avec l'équipe pédagogique et la direction.

Article 1

En début d'année, les enseignants informent les parents et les enfants, lors de la réunion et en classe sur :

- les compétences et les savoirs à développer ;
- l'existence des socles de compétences ;
- les moyens d'évaluation ;
- le matériel que l'enfant doit avoir en sa possession ;
- les règles de vie en classe ;
- les exigences en terme de discipline ;
- les projets liés à la classe ;
- les matières abordées ;
- les objectifs à atteindre en fin d'année.

Article 2

Notre travail se base sur le programme intégré et les socles de compétences. Ces plans de formation présentent un ensemble de capacités que notre enseignement fondamental se doit de développer chez l'enfant.

Ces capacités représentent le bagage dont chaque enfant devrait être muni au fil de sa scolarité. L'élève doit maîtriser les différentes compétences du Programme Intégré.

Les compétences et les savoirs développés au travers des évaluations sont notées dans les bulletin.

Nos exigences se portent notamment sur :

- le sens des responsabilités, qui se manifestera entre autres, par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute ;
- l'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace ;

- la capacité à s'intégrer dans une équipe et à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche ;
- le respect des consignes données ;
- le soin dans la présentation des travaux, quels qu'ils soient ; □ le respect des échéances, des délais.

Article 3

Tout au long de l'apprentissage, l'enfant rencontrera diverses évaluations.

L'évaluation formative régulière s'appuie sur :

- la situation d'apprentissage vécue individuellement et vécue en groupe ; □ par des situations orales et écrites.

Elle permet de prendre conscience des progrès, d'éventuelles lacunes, pour envisager avec l'enseignant des pistes d'amélioration.

Elle reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur.

L'évaluation certificative s'appuie sur :

- des travaux personnels ou de groupe ;
- des épreuves écrites de fin d'étape (interne ou externe) ; □ le dossier de l'élève.

Elle s'exerce au terme des différentes étapes d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'enfant est confronté à des épreuves et son résultat est communiqué au bulletin.

Les points obtenus au cours des quatre périodes de l'année servent d'indicateur aux parents, à l'enfant et au titulaire.

Le calendrier de remise des bulletins est publié dans les éphémérides. En général, ces dates correspondent aux congés (Toussaint – Noël – Fin mars – Vacances d'été).

La famille accueillera l'enfant chaque jour et aura une vue positive de ses découvertes, de ses résultats, et ceci à tous les niveaux ;

- que ce soit l'accueil des travaux des petits ou de ceux des grands de sixième ; que ce soit le suivi des travaux quotidiens, la stimulation de la motivation de l'enfant ; que ce soit l'écoute et l'intérêt pour les activités que l'enfant a faites.

Article 4

Le Conseil de classe traite de la situation de chaque enfant dans le cadre d'une évaluation formative et certificative et il statue sur le passage à l'étape suivante et sur les modalités de ce passage. Il traite de l'accompagnement spécifique et du dispositif formatif à instaurer pour aider l'enfant en difficulté.

Il se compose de la direction, des enseignants de l'année concernée et se réunit une fois par trimestre et selon les urgences. L'avis de ce conseil est souverain et il est clair qu'en ayant inscrit votre enfant dans notre école, vous acceptez également les conclusions de ce dernier.

En fin de scolarité primaire, la Commission d'attribution du CEB exerce une fonction délibérative et se prononce à partir du dossier de l'élève, de ses performances en fin de cursus (épreuve interne et externe). Cette Commission statue, après le 20 juin et avant la fin de l'année scolaire,

sur l'attribution du certificat d'études de base, au vu du dossier comprenant un rapport du titulaire de classe concerné. La décision est prise à la majorité des voix. En cas de parité, le président décide (A.R. du 15 juin 1984).

Les parents peuvent consulter autant que faire se peut en présence du professeur responsable de l'évaluation, toute épreuve constituant le fondement ou une partie du fondement de la décision du conseil de cycle. Les parents peuvent se faire accompagner d'un membre de la famille.

Article 5

Le journal de classe est un lien indispensable entre l'école et la famille.

Les parents peuvent rencontrer la direction et les enseignants lors de contacts pédagogiques ou sur rendez-vous.

Des contacts avec le centre psycho-médico-social (P.M.S.) peuvent également être sollicités au numéro suivant : 02/541.81.38.

En cours d'année, les réunions avec les parents permettent à l'école de présenter ses objectifs et ses attentes, de faire le point sur l'évolution de l'élève, ainsi que sur ses possibilités de régulation.

Au terme de l'année, elles permettent la rencontre des enseignants avec les parents et ont pour but d'expliquer la décision prise par le conseil de classe lors de sa délibération.

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à notre école et espérons vivre une année 2018 – 2019 sereine, harmonieuse et riche de nombreuses découvertes.

La direction et toute l'équipe de la Drève.